

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs d'alcool benzylique originaire de la République populaire de Chine.

Base juridique : règlement d'exécution (UE) 2026/1857 de la Commission du 27.07.2026 – [JO L du 28.07.2026](#).

Type de mesure : institution d'un droit antidumping provisoire sur les importations d'alcool benzylique originaire de la République populaire de Chine.

Date d'entrée en vigueur : 29.07.2026.

Produit concerné : alcool benzylique (codes CUS 0011660-9 et CAS RN 100-51-6).

Nomenclature : code NC 2906 21 00.

Pays d'origine : Chine.